

Un Collège qui innove, au bénéfice du public

Éditorial du président

10 juin 2020

Cette semaine, le Collège lance une [nouvelle interface dans son site Web](#) qui permettra à tout citoyen de consulter en ligne les décisions disciplinaires rendues depuis le 1^{er} janvier 2019 et d'obtenir de l'information sur les antécédents disciplinaires d'un médecin avant cette date.

Les décisions disciplinaires sont de nature publique, et le Collège a toujours permis l'accès à ces renseignements. Jusqu'à maintenant, la transmission d'informations au sujet du dossier disciplinaire d'un médecin s'effectuait principalement par téléphone. Depuis plusieurs années, nous recevions des commentaires de personnes qui ne savaient pas comment procéder ou qui trouvaient la démarche ardue.

En réponse à ces commentaires du public, nous envisagions un projet de plateforme de consultation depuis un moment déjà. C'était avant la survenue de deux éléments déclencheurs qui allaient grandement nourrir notre réflexion.

Une année décisive

L'année 2019 a marqué un tournant au Collège. D'une part, il s'y est tenu une grande consultation à l'interne, menée par la direction générale. Tous les employés ont eu la chance de s'exprimer sur ce qui allait bien ou moins bien dans leur milieu de travail et sur ce qui pouvait être amélioré. La volonté de rendre plus accessibles les décisions disciplinaires a constitué l'une des recommandations phares issues de cette consultation auprès des employés.

D'autre part, cette année fut également marquée par une autre démarche de consultation, menée à plus grande échelle et dans laquelle je me suis personnellement investi. Dans le cadre de cette vaste consultation publique, près de 3000 personnes ont pu exprimer leur perception du Collège des médecins, au moyen d'entrevues et de sondages. Je ne vous le cacherais pas, j'ai entendu et lu beaucoup de choses qui m'ont interpellé durant cette année de consultation.

Une chose qui m'a particulièrement frappé fut la méconnaissance de notre mandat de protection du public et de nos actions. Lors de la consultation, les gens me disaient : « On connaît le Collège, mais que fait-il au juste? » Or, comment le public peut-il se sentir adéquatement protégé s'il ignore ce que notre organisme fait réellement pour assurer sa protection? Je trouvais ce constat particulièrement préoccupant.

En outre, il est ressorti de cette consultation que la population et les médecins associaient peu le Collège à des valeurs d'innovation et de transparence. La question n'est pas de savoir si ces perceptions sont exactes ou non, mais le simple fait qu'elles aient été exprimées justifie la nécessité de s'y attarder.

Mieux informer pour tisser la confiance

Nous travaillons pour le public et avec les médecins, et nous devons obtenir la confiance de l'un comme des autres pour exercer adéquatement notre mission. Une grande majorité de médecins québécois exercent leur profession de façon exemplaire, et notre but n'est pas de créer un sentiment de peur chez nos membres en rendant les décisions disciplinaires plus facilement accessibles.

Offrir un accès simplifié à de l'information qui permettra de mieux outiller le public pour faire des choix plus éclairés, voilà qui touche au cœur même de la responsabilité du Collège. C'est en empruntant cette voie qu'il sera possible d'établir les ponts nécessaires pour renforcer nos liens avec la population.

Un premier pas vers le Collège de demain

Le lancement de cette interface Web d'accès aux décisions disciplinaires marque un premier jalon dans ce passage à l'action après une année de consultation. Il s'agit d'un premier grand trait pour dessiner le Collège de demain.

La planification stratégique, qui découlera notamment du rapport de la consultation publique menée en 2019, sera dévoilée à l'automne prochain, et amènera d'autres changements et initiatives.

Mon souhait serait que d'ici quelques années, lorsqu'on demande au public ou aux médecins ce qu'ils pensent du Collège, les mots qui jaillissent spontanément soient : transparence, innovation, ouverture, intégrité.

Je suis convaincu que nous parviendrons à réaliser ce grand virage vers un Collège qui inspire la confiance du public et des médecins, et ce, toujours pour le bien de notre société.

Mauril Gaudreault, M.D.

Président

Collège des médecins du Québec